COMITE SYNDICAL

01 février 2025 – 9H

Procès-verbal

Les membres de Métropole Savoie, légalement convoqués en date du 24 janvier 2025 par Thibaut Guigue, Président, se sont réunis le 01 février 2025 à 09h00 à Porte-de-Savoie, à salle polyvalente Place de l'Eglise à Francin. Après avoir constaté que le quorum n'était pas atteint, Monsieur le Président a convoqué à nouveau le comité syndical en date du 03 février 2025, sans condition de quorum, le 07 févier 2025 à 13h00, au Bourget-du-Lac, au Village By CA – Technolac – Salle Licorne.

- Nombre de délégués : 184 titulaires
- Nombre de délégués présents : 75

Secrétaire de séance : André GIMENEZ

Présences :

CŒUR DE SAVOIE

TITULAIRES (25)

COMMUNE	NOM	PRENOM
APREMONT	CARARO	Nathalie
APREMONT	FONTANA	Hélène
ARVILLARD	BRISSE	Catherine
BETTON BETTONNET	PICHON DEGUILHEM	Fabienne
CHAMOUX	GUERIN	Muriel
CHATEAUNEUF	LEMAIRE	François
CHIGNIN	RAVIER	Michel
COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER	BENETTI	Jean-Luc
COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER	BRET	Arlette
LA CHAPELLE BLANCHE	DUPARC	Stéphane
LA CHAVANNE	DUVAL	Olivier
LA TABLE	CLARAZ	Jean-François
LAISSAUD	MONNET	Gilles
MONTMELIAN	CONAND	Anne
MONTMELIAN	PAVILLET	Yves
MONTMELIAN	SANTAIS	Béatrice
MYANS	LAYDEVANT	Laurence
PLANAISE	BENDOTTI	Romuald
PORTE DE SAVOIE	BAZIN	Jean-Jacques
PORTE DE SAVOIE	VILLAND	Franck
SAINT PIERRE D'ALBIGNY	SAINT GERMAIN	Rémy
SAINTE HELENE DU LAC	SCHNEIDER	Sylvie
VALGELON - LA ROCHETTE	GACHET	Jacky
VILLARD D'HERY	SANDRAZ	Eric
VILLARD LEGER	FAVRE	Christiane

SUPPLEANTS (6)

COMMUNE	NOM	PRENOM
CHATEAUNEUF	PEPIN	François
HAUTEVILLE	VIGUET-CARRIN	Sandrine
LES MOLLETTES	ROBERT	Christophe
SAINT JEAN DE LA PORTE	BOCQUIN	Jean-Luc
SAINT PIERRE D'ALBIGNY	POMA	Martine
VILLARD D'HERY	CORNELOUP	Alain

GRAND CHAMBERY

TITULAIRES (18)

COMMUNE	NOM	PRENOM
BARBERAZ	MAUDUIT	François
BARBY	BEGARD	Cécile
BARBY	PIERRETON	Christophe
CHALLES-LES-EAUX	JACQUIER	Jean-Yves
CHALLES-LES-EAUX	MOREAU	Vincent
CHAMBERY	CARACO	Alain
CHAMBERY	DUNOD	Isabelle
DOUCY-EN-BAUGES	DAMBUYANT	Bénédicte
JACOB-BELLECOMBETTE	FAIVRE	Catherine
LA MOTTE-SERVOLEX	PICQ	Bruno
LA RAVOIRE	DOHRMANN	Emilie
LA RAVOIRE	GRILLOT	Fabien
SAINT-ALBAN-LEYSSE	DYEN	Michel
SAINT-ALBAN-LEYSSE	FAVRE	Daniel
SAINT-BALDOPH	HACHET	Valentin
SAINT-BALDOPH	ROMAGNOLI	Danielle
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	CARLE	Albert
VIMINES	WOLFF	Corine

SUPPLEANTS (7)

COMMUNE	NOM	PRENOM
CHAMBERY	BONILLA	Claudine
COGNIN	GAUTIER	Jean-françois
JACOB BELLECOMBETTE	FATIGA	Antoine
JACOB BELLECOMBETTE	FRANCART	Laurence
JACOB BELLECOMBETTE	MARMET	Olivier
LA MOTTE SERVOLEX	AFONSO-CHANTEPIE	Marie-Céline
SAINT FRANCOIS DE SALES	SIMON	Pierre

GRAND LAC

TITULAIRES (16)

COMMUNE	NOM	PRENOM
AIX-LES-BAINS	CARDE	Daniel
AIX-LES-BAINS	GIMENEZ	André
AIX-LES-BAINS	GUIGUE	Thibaut
BOURDEAU	CARPENTIER	Jean-Claude
CHINDRIEUX	PASQUALI	Pierre-Yves
ENTRELACS	BRAISSAND	Jean-François
ENTRELACS	GIRARD	Serge
GRESY-SUR-AIX	MONBEIG	Corinne
GRESY-SUR-AIX	POURCHASSE	Patrick
LE BOURGET DU LAC	MERCAT	Nicolas
LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN	Edouard
LE MONTCEL	BASTIEN	Patrick
MOUXY	PERSON	Armelle
RUFFIEUX	ROGNARD	Olivier
VOGLANS	BERNON	Martine
VOGLANS	MERCIER	Yves

SUPPLEANTS (3)

COMMUNE	NOM	PRENOM
DRUMETTAZ CLARAFOND	POLLET	Philippe
DRUMETTAZ CLARAFOND	SALOMON	Marie-Thérèse
VOGLANS	CONVERT	Jacques

Ordre du jour

1. Vie du syndicat mixte

- **Finances**
  - Débat d'orientations budgétaires 2025
- **Ressources humaines**

Délibérations reportées au CS reconvoqué le 07/02/2025

2. Urbanisme – Aménagement du territoire

- **Zéro Artificialisation Nette**
  - Définition de la trajectoire adaptée au terrioire Métropole Savoie
- **Modification simplifiée n°2 – intégration du ZAN**
  - Calendrier de la procédure
  - Engagement d'une évaluation environnementale

Délibération reportée au CS reconvoqué le 07/02/2025

3. Informations diverses

Thibaut GUIGUE présente l'ordre du jour et procède à la désignation d'André GIMENEZ comme secrétaire de séance.

1. Vie du syndicat mixte

1.1. Finances : Débat d'orientations budgétaires 2025

Thibaut GUIGUE mentionne que pour la première fois depuis la fin des contrats de développement durable de la Région Rhône-Alpes (CDDRA), le compte administratif de Métropole Savoie, hors subvention exceptionnelle est à l'équilibre.

Dans ce compte administratif 2024, le taux de réalisation de l'investissement est à 68%. Il s'agit du résultat du plan pluriannuel d'investissement et de l'anticipation des travaux.

Olivier ROGNARD mentionne que le débat permet de dicter les lignes du budget primitif (BP) même si de nombreuses lignes sont déjà écrites. L'objectif de la présentation est de donner des éléments de contexte pour débattre des orientations budgétaires.

Le plan pluriannuel d'investissement 2023-2026 s'élève à 820 000 € hors opération compte de tiers qui concerne uniquement la ZFE.

Emmanuelle BLANCHET présente le programme de travail de Métropole Savoie de 2020 à 2027. La présentation des missions est réalisée en 4 temps différents :

- Les principales missions de Métropole Savoie au quotidien
- Les missions en matière d'observatoire, données SIG, évaluation du SCoT
- Les missions liées à la vie du SCoT
- Les missions et études prospectives pour le compte du territoire

Olivier ROGNARD ajoute que 2024 est une année importante en matière réalisation car presque 70% des dépenses d'études ont été réalisées avec une nette augmentation par rapport aux années précédentes. La réalisation provient des avancées sur les thématiques suivantes :

- Accélération des travaux AMI ZAN
- Avancement de l'étude d'exploitation ferroviaire TER cadencé
- Engagement de l'étude prospective Soutenabilités et de la révision du DAACL

En matière de fonctionnement, 2024 a été une année économe concernant les charges à caractère général.

Concernant les recettes, la subvention du Fonds Vert liée au dossier ZFEm sera versée aux EPCI par Métropole Savoie.

Olivier ROGNARD rappelle qu'il a été voté fin 2023 l'augmentation des cotisations des EPCI. Aujourd'hui la cotisation est composée d'une part fixe d'environ 620 000€ et d'une part variable de 36 550€.

L'actualisation du PPIF prend en compte l'étude soutenabilités ainsi que l'acquisition de nouveaux locaux. Quand on fait la somme de cette actualisation, le montant est supérieur au PPI voté en 2023 avec un écart de 50 000€.

Thibaut GUIGUE mentionne que l'achat de locaux permet de tenir le PPIF à l'équilibre.

Antoine FATIGA ajoute que Métropole Savoie s'inscrit dans une orientation budgétaire nationale avec de moins en moins de fonds, notamment sur les enjeux de transition énergétique. Pourtant, d'après Santé Publique France, la réduction de la pollution permettrait de réaliser des économies qui pourraient être redistribuées aux collectivités.

André GIMENEZ demande si l'avis de l'exécutif des trois collectivités sera demandé pour l'achat de nouveaux locaux.

Thibaut GUIGUE répond que ce sujet est partagé est connu dans la prospective financière. La réalité est que si cet achat n'a pas lieu, il est difficile de faire des économies dans le fonctionnement du syndicat. Cette information sera repartagée lors de la prochaine conférence des Présidents. Il sera également partagé le besoin de faire « descendre » l'information. L'achat de locaux n'aura pas d'impact sur la part variable des contributions des EPCI.

Isabelle DUNOD demande le coût de l'étude EMC² et le rapport détaillé de cette étude. Cette dernière demande également les raisons de l'augmentation du coût de l'étude soutenabilités.

Thibaut GUIGUE répond que les services mobilités de Grand Chambéry disposent déjà des données relatives à l'enquête EMC² mais que tout sera renvoyé.

Concernant l'étude soutenabilités, elle était de 160 000€, aujourd'hui elle est de 280 000€. Cet écart s'explique par :

- L'implication du CEREMA dans l'étude à hauteur de 60 000€.
- 20 000€ concernent la tranche optionnelle du marché
- 40 000€ concernent l'externalisation de l'étude.

Isabelle DUNOD demande de rappeler le coût des études EMC² et de ZFE.

Emmanuelle BLANCHET ajoute que le coût de ZFE est de 670 000€ et le coût de EMC² de 400 000€.

Edouard SIMONIAN mentionne que le montant des études est très élevé, notamment sur le dossier ZFEm dont la mise en œuvre sera peu efficace. Métropole Savoie n'a plus les moyens de porter ce type d'étude rendue obligatoire par l'Etat.

Thibaut GUIGUE ajoute que beaucoup de personnes travaillent en bureau d'études. Aujourd'hui une journée d'un bureau d'études est vite couteuse. Par ailleurs, on est dans un monde très complexe, le coût du travail augmente, la société évolue.

Michel DYEN ajoute que la complexité vient aussi du terrain. Dès lors qu'une proposition existe, elle est reprise et améliorée en raison de l'escalade de la politique. Est-ce que nous travaillons en suffisance règlementaire ou est-ce que nous souhaitons être encore plus vertueux que la loi.

Alain CARACO partage que la ZFE coûte cher pour un résultat peu visible à court terme. Dans la conception nationale du dispositif, ce dernier ne fonctionne pas. La mise en place de la ZFE sera davantage efficace à moyen terme qu'à court terme, il faut relativiser son coût dans la mesure où on prépare l'avenir.

1.2. Ressources humaines

Emmanuelle BLANCHET présente la concordance des moyens humains de 5.5 ETP pour 2025 et le plan de charge de 7 ETP.

Il est proposé la création d'un emploi permanent afin d'accomplir les travaux pendant les deux prochaines années.

Jean-Yves JACQUIER demande des précisions sur la création d'un emploi dit permanent pour « seulement » deux ans.

Thibaut GUIGUE ajoute que le tableau des emplois de Métropole Savoie n'est pas à jour. Il existe 3 ou 4 emplois permanents non pourvus. L'objectif de cette année est de revoir le tableau des emplois permanents afin qu'ils soient en phase avec les postes actuels. Il est rappelé qu'à ce stade de la prospective financière projetée à 2026, l'emploi s'éteint dans deux ans. SI la gestion des moyens le permet, il pourrait y avoir un besoin pour la révision du SCoT.

2. Aménagement du territoire

1.1. Définition de la trajectoire adaptée au territoire Métropole Savoie

Emmanuelle BLANCHET présente la réduction de la consommation foncière à opérer d'ici 2031.

Par rapport à l'estimation de la consommation foncière sur l'année 2011-2021, l'enveloppe à ne pas dépasser d'ici 2031 serait de 330 ha.

Au mois de décembre les élus se sont mis d'accord sur le cadre de travail suivant :

- S'appuyer sur le projet de SCoT actuel, notamment sur l'armature territoriale existante
- Mutualiser les parcs d'activités économiques
- Mutualiser les principaux projets mobilités structurant à l'échelle du SCoT
- Travailler sur des principes d'aménagement qui organiseraient de façon plus qualitative l'aménagement avec l'intégration de la qualité des sols
- La variable permettant d'actionner plusieurs leviers pour intervenir sur la sobriété foncière

Pour mémoire, une des entrées de travail est que le projet de SCoT actuel oriente le développement pour des besoins mixtes à dominante habitat à hauteur de 88% (soit 290 ha) et 12% (soit 40 ha) pour les parcs d'activités qui sont identifiés comme des pôles préférentiels économiques du SCoT.

L'idée est de travailler sur des scénarios concernant la partie de développement pour les besoins mixtes.

L'ensemble des chiffres sera communiqué (cf. support de présentation)

Il est rappelé la trajectoire dans laquelle s'inscrit Métropole Savoie sur la période 2011-2021 :

- 466 ha sur la période passée
- Réduction de 37% de la consommation foncière par rapport à 2001-2011
- Pour 20 000 logements
- + 7% de logements produits par rapport à la période 2001-2011

Le SCoT prévoit un besoin de 23 000 logements d'ici 2031 pour un besoin foncier à 509 ha.

Un point important est à noter : les pôles d'équilibres ont produit moins de logements que ce qui est inscrit dans le SCoT 2020.

Emmanuelle BLANCHET rappelle les 3 variables sur lesquelles agir pour la définition de la trajectoire ZAN :

- **La densification** = mobilisation des fonciers entourés d'urbanisation souvent appelés « dents creuses », résorption de la vacance, réhabilitation de bâtis existants
- **La densité de logements** = nombre de logements / ha
- **Les formes urbaines** = agir sur la compacité des formes urbaines (logement individuel dit groupé intermédiaire, et logement collectif).
  À savoir, les communes « Cœur d'axe » produisent 80% de logements collectifs et les communes « appui » 40%. En dehors de l'Axe Métropolitain, la production de logements individuels/individuels groupés est importante, de l'ordre de 80%. A noter, la production de logements collectifs de près de 20% dans les communes rurales.

Thibaut GUIGUE considère par ailleurs que les données sur la typologie des logements construits montrent que dans le Cœur d'axe, le travail est fait et même au-delà des prescriptions du SCoT. Dans les communes rurales, l'effort est également réalisé sur le collectif, voire au-delà des orientations du SCoT.

Emmanuelle BLANCHET ajoute que la densité de logement à l'hectare a été regardée uniquement pour l'individuel groupé et pour le collectif. La densité moyenne en logement collectif est intéressante à noter :

- Dans les pôles d'équilibres : 61 logements / ha
- Dans les communes « rurales » : 40 logements / ha
- Dans les communes « Cœur d'axe » : 77 logements / ha
- Dans les communes « appui » : 55 logements / ha

Pour certaines catégories de communes et de logements, la densité moyenne réalisée entre 2018 et 2024 est supérieure à ce qui était posé comme objectif dans le SCoT de 2020.

Thibaut GUIGUE ajoute que pour les communes Cœur d'axe, la densité moyenne constatée est à 62 logements / hectare, alors que l'objectif du SCoT est 40 logements / ha.

Emmanuelle BLANCHET mentionne que sur les communes rurales, ont été produits 20% de collectif à hauteur de 40 logements / ha, soit la densité moyenne considérée par le SCoT. Dans les communes rurales à dynamiques différenciées, le collectif réalisé avec 42 logements / ha est également à la hauteur de l'hypothèse du SCoT.

Isabelle DUNOD ajoute qu'il va falloir être plus vertueux. Est-ce que les chiffres de constat présentés sont validés par les services de l'Etat ?

Emmanuelle BLANCHET répond que les chiffres présentés sont issus de la base de données Sitadel créée par l'Etat. Comme toute base de données, elle reste perfectible.

Dans le SCoT, en dehors de l'axe, les pourcentages par typologie de logement ne s'imposent pas aux territoires. Il s'agit de la grille d'hypothèses travaillées avec les élus pour permettre de se projeter à 2040 et projeter le dimensionnement du besoin foncier.

Il est présenté 4 scénarios de sobriété foncière.

- Le scénario tendanciel prend appui sur des éléments de constat de la période passée.
- Le scénario 1 est marqué par l'effort engagé et soutenu de l'axe métropolitain. Toutefois, en dehors de l'axe, un certain nombre de leviers sont aussi engagés de façon moins soutenue particulièrement sur les communes rurales.
- Le scénario 2 est marqué par un confortement des pôles en actionnant l'ensemble des leviers, de façon plus importante par rapport à la période précédente. Dans l'axe, l'augmentation de la densité est plus mesurée pour ce scénario.
- Le scénario 3 joue sur l'ensemble des leviers et sur tous les niveaux d'armature, ce qui permet un effort réparti et adapté à chacun des cinq niveaux d'armature.

Ces quatre scénarios sont ensuite présentés par niveau d'armature (cf. support de présentation).

Thibaut GUIGUE ajoute que dans les faits, la logique tendancielle est plus proche d'une réduction de 30% de la consommation foncière que de 16%. La réalité de 2021-2025 n'est pas loin des objectifs de la loi climat et résilience.

Il est important de relativiser les chiffres présentés, car à l'échelle du territoire, et du temps, ils ne représentent pas une marche aussi grande qu'ils laissent paraître.

Un délégué mentionne que le pôle préférentiel habitat identifié par le SCoT sur sa commune est en zone agricole, et qu'il a vocation à y rester. Ces 5,5 ha pourraient être déclassés.

Thibaut GUIGUE répond qu'un tel déclassement ne pourrait intervenir que lors de la prochaine révision du SCoT. Si telle est la proposition de la commune, il est préférable de la formuler par écrit.

Nicolas MERCAT mentionne que la commune du Bourget-du-Lac a repris les permis de construire déposés depuis 10 ans. Il en résulte que la commune est à 70 logements / ha, 60% de renouvellement urbain et 13% de logements individuels.

Plusieurs méthodes permettent d'aller dans le sens de la sobriété foncière :

- Réalisation d'OAP sur tous les terrains à partir de 2000 m²,
- Réhabilitation de maisons de village
- Mutualisation du stationnement
- Mobilisation des friches

Ces résultats intéressants en matière de sobriété foncière s'accompagnent d'un impact encore important du poids des logements individuels et d'une consommation foncière en extension de 8 ha.

Sur la dernière décennie, 700 logements ont été créés sur la commune et 8 ha de foncier ont été consommés en extension en raison des OAP situées en extension. Au global, la commune du Bourget-du-Lac représente 10 % de la consommation du Cœur d'axe pour seulement 3% de la population.

Dans la consommation finale, les 90 logements individuels produits représentent 45% de la consommation foncière de la commune. Parmi ces 90 logements individuels : un tiers sont des logements réhabilités, un tiers sont produits en densification et un tiers constitue de la consommation en extension.

Ainsi dans les évolutions à prévoir, il est nécessaire de réviser les règles de PLUi qui permettent de faire de la maison de village, de la réhabilitation / densification mais également de s'interroger sur la répartition de la consommation foncière par commune.

Thibaut GUIGUE répond que Le Bourget-du-Lac aurait consommé moins de 8 ha. Pour les maisons individuelles, une partie n'entre pas dans le calcul de la consommation. La production de maisons individuelles consomme du foncier, néanmoins elle n'est pas contradictoire avec l'application de la loi ZAN.

Sur la question de la répartition de la consommation foncière par commune, le travail sera réalisé sur Cœur de Savoie. Pour le reste du territoire, ce travail sera réalisé à l'échelle des EPCI.

Alain CARACO ajoute que l'ensemble des approches sont rassurantes dans la mesure où le territoire s'inscrit déjà dans une démarche limitant la consommation foncière et que l'écart entre les trois scénarios proposés est faible. La question est de savoir où sera porté l'effort.

Sous l'angle de la mobilité, si on consomme du foncier majoritairement dans le Cœur d'axe, on se retrouvera dans le cœur de cible du SERM avec des lignes ferroviaires à proximité, des réseaux de bus unifiés et un maillage cyclable dense. Une telle structure permet d'accueillir la population et les déplacements de la population sans générer une quantité importante de déplacements en voiture.

Ainsi, la cohérence globale se situe également sur la question de la mobilité.

Isabelle DUNOD mentionne que 80% du bâti de 2050 existe déjà. On peut compter sur les maisons individuelles déjà existantes sur le territoire. La population vieillissante se tourne vers d'autres typologies de logements, ce qui conduit à libérer des maisons individuelles. Elle précise également que le calendrier de la modification simplifiée semble restreint.

Thibaut GUIGUE répond que l'arrêt de la modification simplifiée est prévu en juin. L'objectif est de présenter un scénario raisonnable. Dans la présente modification, l'objectif est d'intégrer la loi et de proposer un scénario avec le moins d'arbitrage possible en jouant sur le facteur de la densification.

Emilie DOHRMANN demande si le travail réalisé sur la commune du Bourget-du-Lac peut être déployé par Métropole Savoie sur chacune des communes.

Emmanuelle BLANCHET répond que ce n'est pas possible sur la partie densification. Un travail sur la notion de densification sera présenté ultérieurement et pourrait permettre d'identifier les fonciers disponibles en densification. Il s'agira de données brutes ce qui permet de laisser aux communes l'appréciation de ces espaces.

Thibaut GUIGUE ajoute que l'ensemble des données sont communiquées aux agglomérations et aux communes de Cœur de Savoie.

3. Informations diverses

Thibaut GUIGUE mentionne que le comité syndical sera reconvoqué vendredi 07 février en raison du quorum non atteint.

Régis DICK présente le programme du séminaire « Les chemins des soutenabilités » qui aura lieu le 17 février.

André GIMENEZ

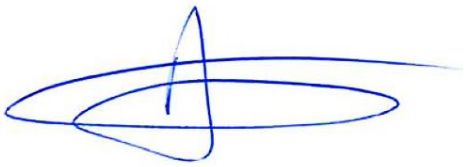

Secrétaire de séance

METROPOLE SAVOIE

COMITÉ SYNDICAL

1er février 2025

ACCUEIL

Franck VILLAND

Maire de Porte-de-Savoie

Vice-président de Cœur de Savoie

PRÉAMBULE

Désignation d'une / d'un **secrétaire de séance**

ORDRE DU JOUR

Vie du syndicat

- **Finances** : débat d'orientations budgétaires 2025
- **Ressources humaines**

Urbanisme – Aménagement du territoire

- **Zéro Artificialisation Nette** : définition de la trajectoire adaptée au territoire
- **Modification simplifiée n°2** – intégration du ZAN

Informations diverses

- Calendrier des instances 2025

VIE SYNDICALE

Finances : débat d'orientations budgétaires 2025

Plan pluriannuel 2023-2026

Investissement

- **Rappel – PPI actualisé pour budget 2024**

En € TTC	2023	2024	2025	2026
Observatoire du SCoT	10 000	15 000	10 000	10 000
Evaluation du SCoT			30 000	10 000
Outil OcS-MS	0	10 000	5 000	10 000
AMI Ademe : anticiper le ZAN + modif SCoT	22 000	100 000	55 618	20 000
Enjeu transition énergétique	21 180	20 000	8 000	0
Mobilité - Etude TER cadencé (part MS + AMO)	6 360	43 080		
Révision du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique		75 000	70 000	20 000
Déclinaison du Schéma Régional des Carrières	0	0	20 000	50 000
Graphisme, communication, pédagogie, publication	12 000	10 000	10 000	5 000
Etude sur la soutenabilité du territoire à partir de scénarios		40 000	40 000	20 000
Appui juridique procédures SCoT	5 000	10 000	15 000	10 000
Total Investissement	**76 540**	**323 080**	**263 618**	**155 000**
ZFE-m / opération compte de tiers	**28 732**	**300 000**	**168 784**	

Fonctionnement

- **Rappel – PPF actualisé pour budget 2024**

en €TTC	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
Inventaire ZAE	0			
Mobilité - Enquête mobilité EMC²	72 191	10 000		
Appui juridique fonctionnement SM	10 000	10 000	10 000	10 000
Graphisme, communication, pédagogie, publication	10 000	20 000	20 000	10 000
Total Fonctionnement (études)	**92 191**	**40 000**	**30 000**	**20 000**

Vision globale PPI et PPF

- **Rappel – total actualisé pour budget 2024**

en €TTC	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
TOTAL hors ZFEm	168 731	363 080	293 618	175 000
TOTAL GLOBAL	**197 463**	**663 080**	**462 402**	**175 000**

Programme de travail 2024-2026

Principales missions MS du quotidien - Missions MS données SIG / observatoire / évaluation
Missions MS / vie du SCoT - Missions MS / études prospectives pour le compte du territoire

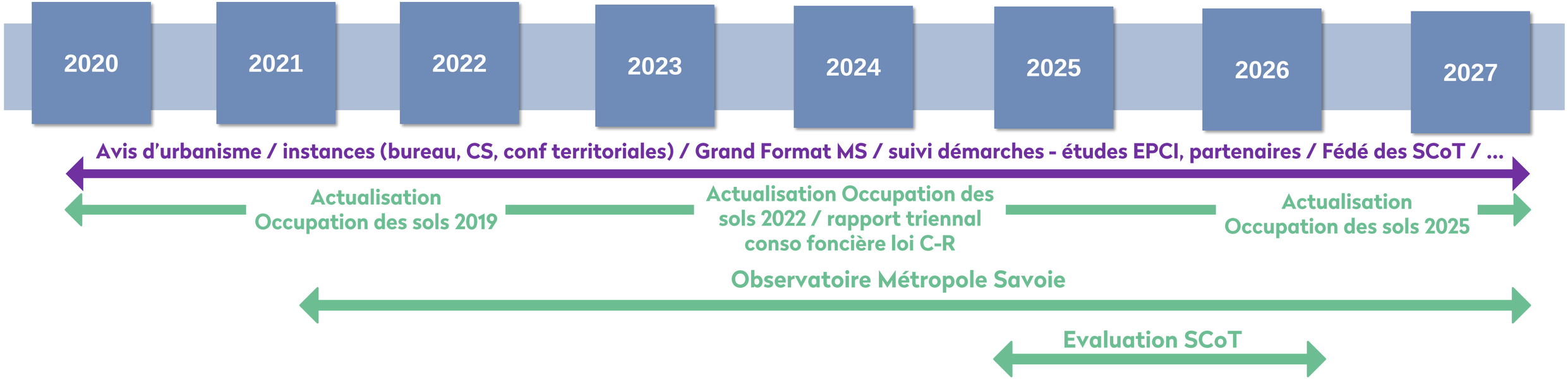

Programme de travail 2024-2026

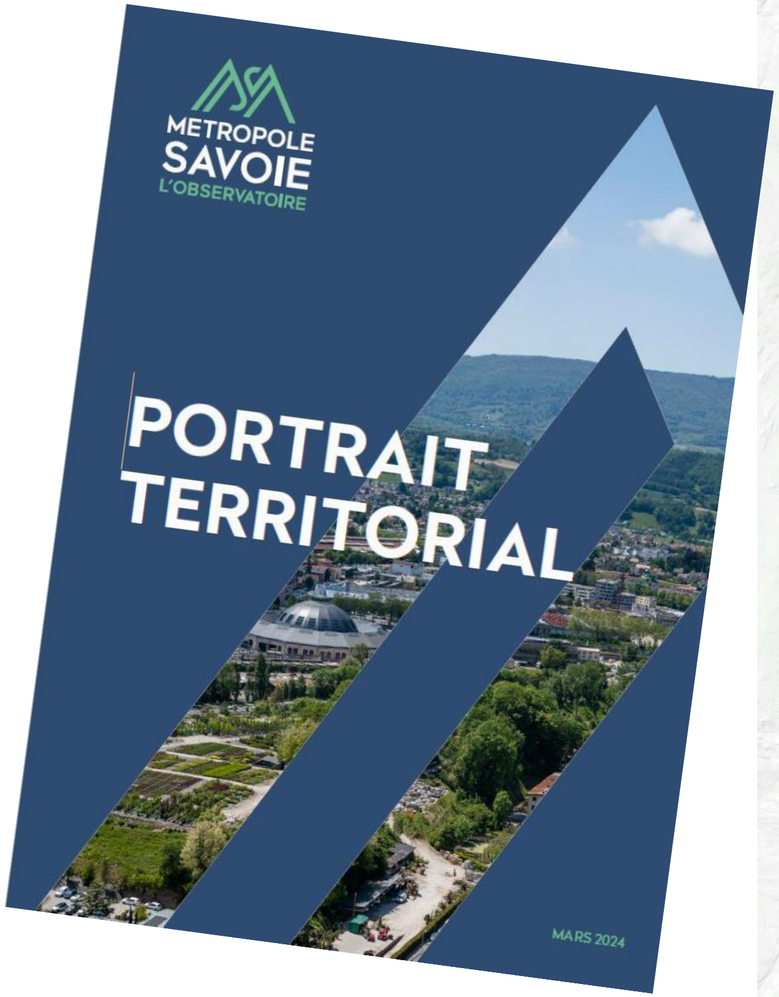

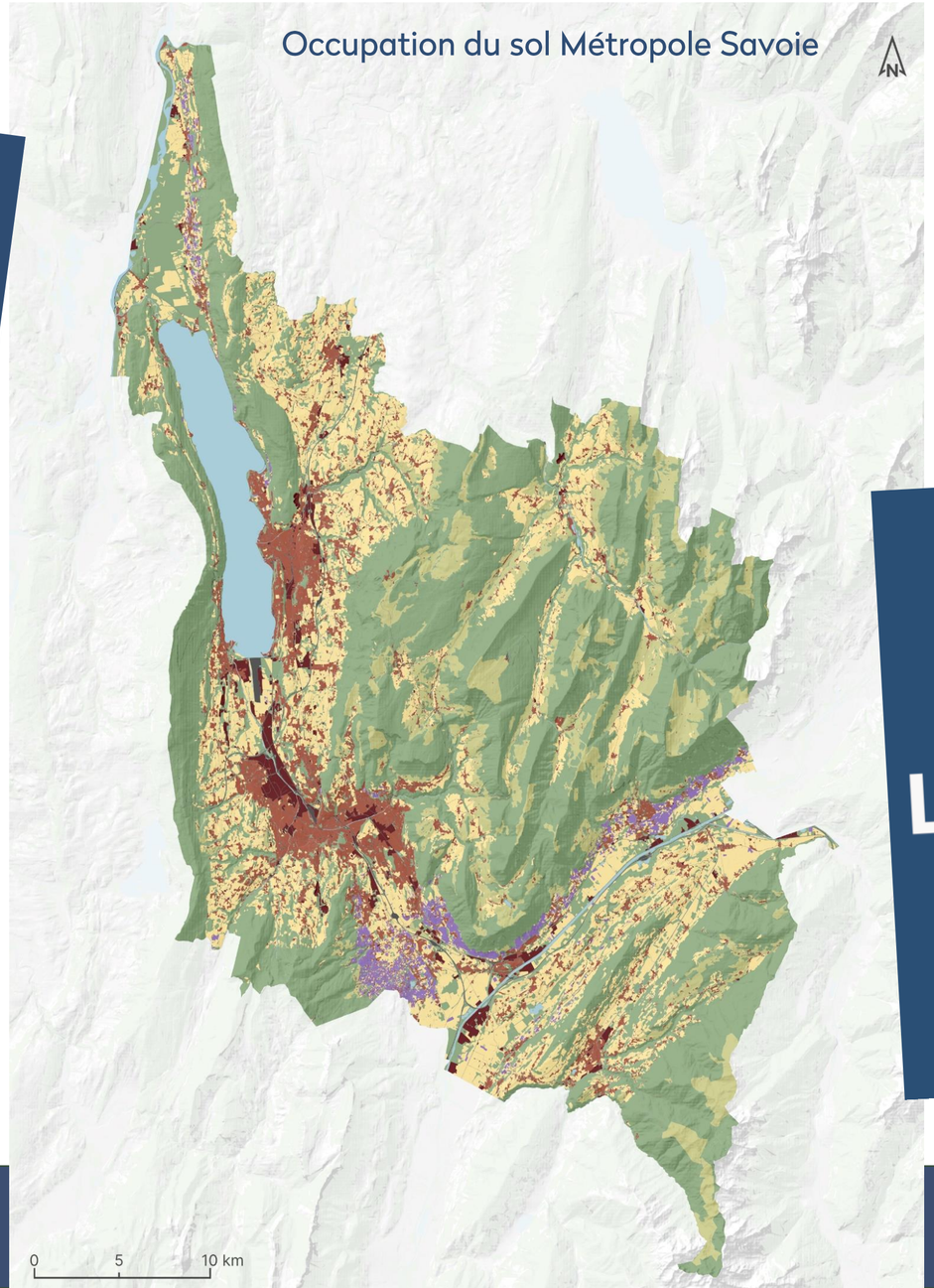

- **Évaluation du SCoT obligatoire à 6 ans**

  à mener en 2025

Programme de travail 2024-2026

Principales missions MS du quotidien - Missions MS données SIG / observatoire / évaluation
Missions MS / vie du SCoT - Missions MS / études prospectives pour le compte du territoire

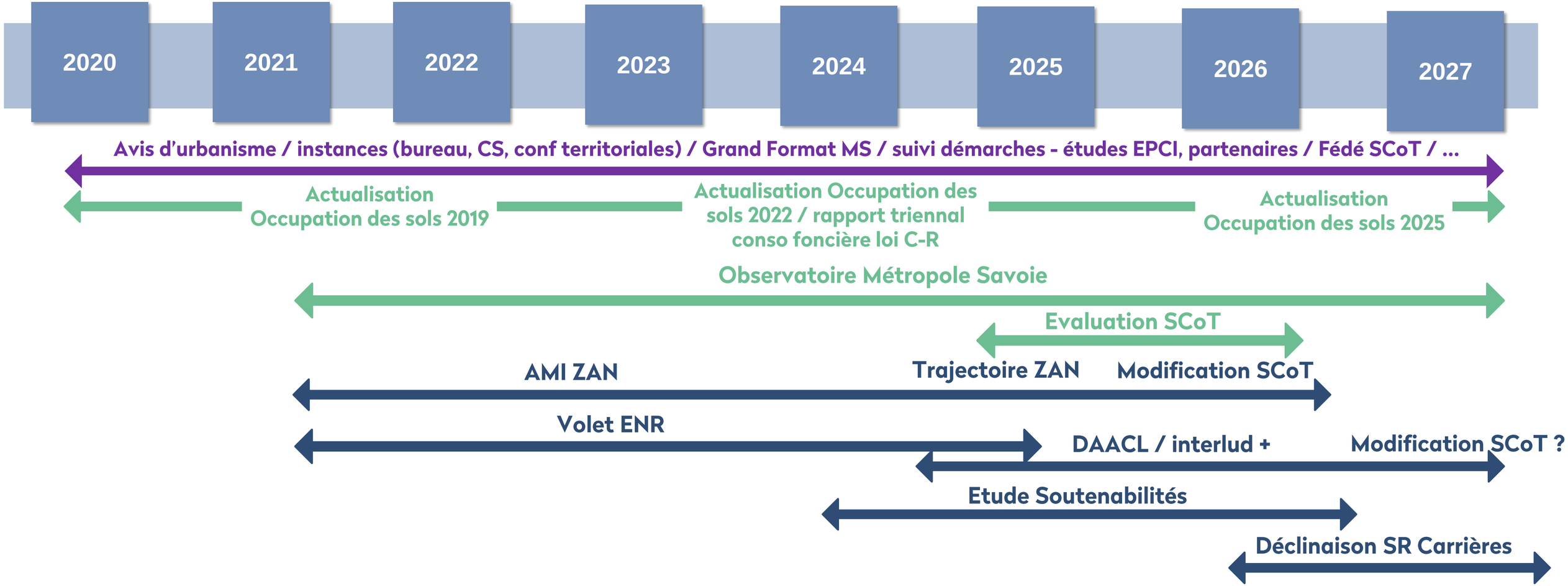

Programme de travail 2024-2026

- **AMI ZAN** : considérer les enjeux liés à la fonctionnalité des sols

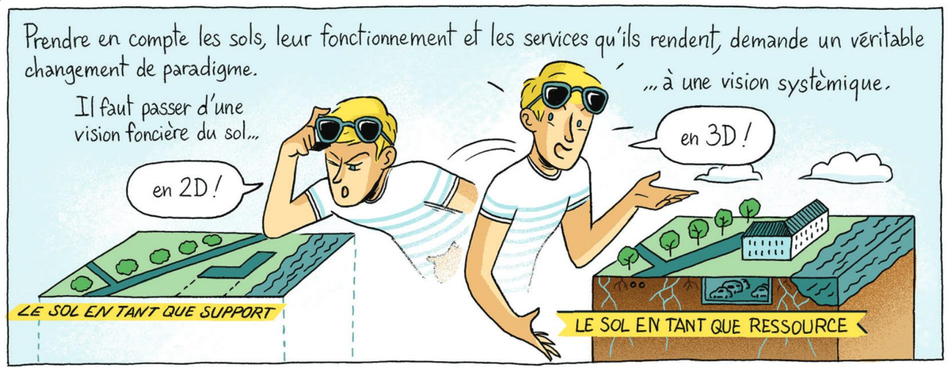

- **Renforcer la trajectoire de sobriété foncière du territoire**
- **Modification simplifiée du SCoT** : approbation au plus tard fév. 2026

- **Scénarios des soutenabilités** : se projeter à 2050

Étape 1 : diagnostic

- Données thématiques
- Vulnérabilités, insoutenabilités et facteurs de résilience
- Identification des thématiques structurantes
- Facteurs de changement
- Hypothèses d'évolution

Étape 2 : prospective, scénarios et outillage

- Analyse systémique : croisements thématiques
- Identification des métriques
- Scénarios de soutenabilités 2050
- Synthèse des scénarios, communication et mise en débat
- Outils d'aide à la décision et de pilotage

Étape 3 : scénario des préférences collectives et « atterrissage »

- Identification d'un "chemin" : scénario des préférences collectives
- Mise en récit du "chemin"
- Elaboration d'une grille d'intégration (SCoT, ...), identification des leviers de mise en œuvre

- **Révision du Document d'aménagement Artisanal Commercial et Logistique :** en articulation avec la démarche InterLUD +

Partage des enjeux / élaboration de la stratégie / définition des objectifs

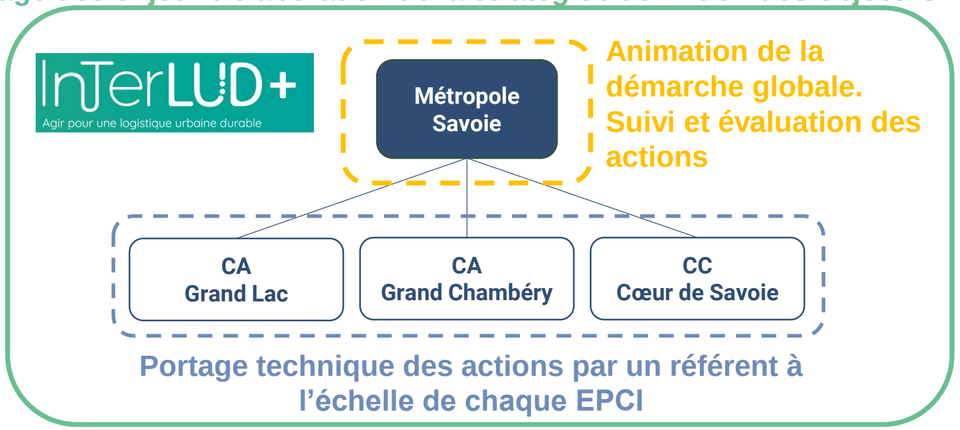

Programme de travail 2024-2026

Principales missions MS du quotidien - Missions MS données SIG / observatoire / évaluation
Missions MS / vie du SCoT - Missions MS / études prospectives pour le compte du territoire

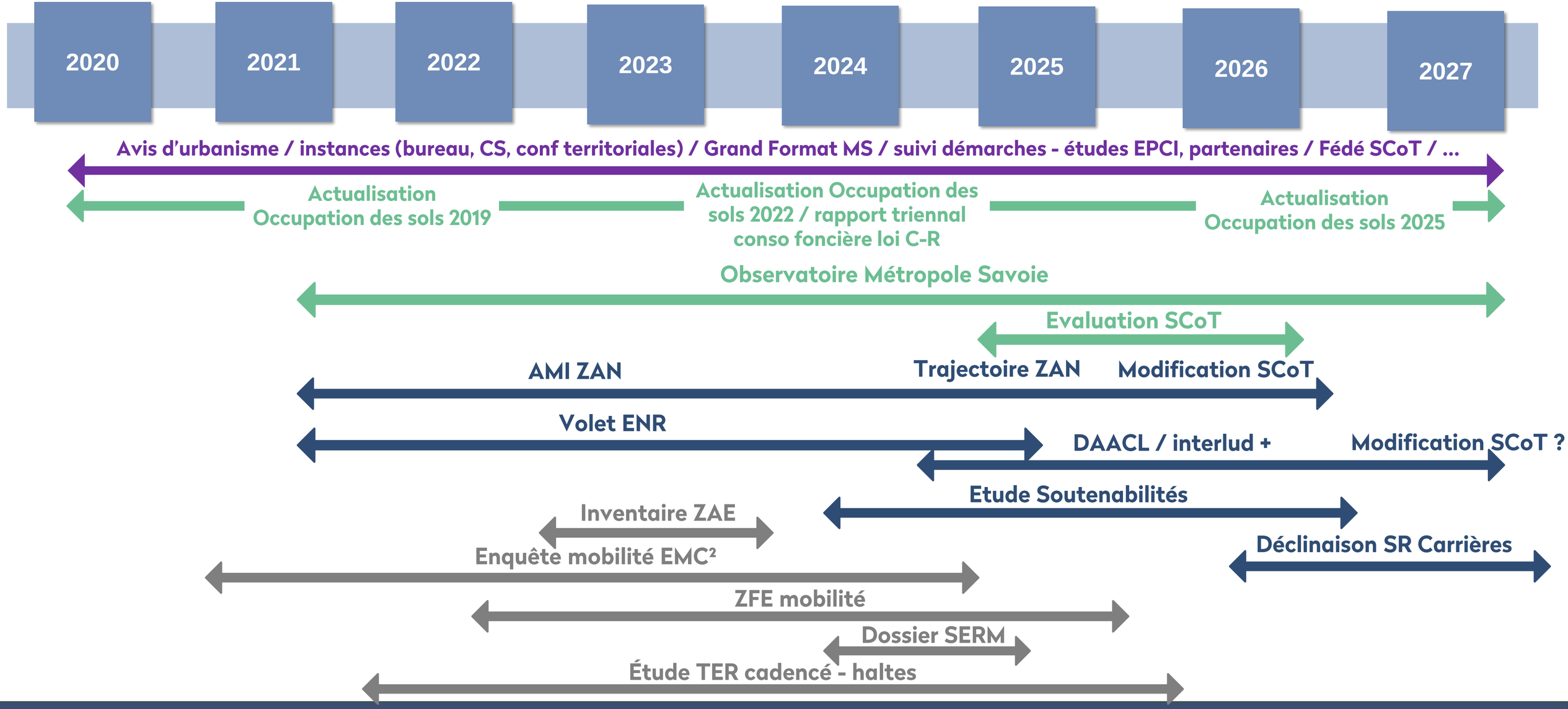

Programme de travail 2024-2026

- **ZFEm :** une mise en place pour avril 2025

Une restriction de circulation uniquement sur les véhicules non classés

Voitures particulières	Véhicules utilitaires légers	Véhicules lourds dont autobus, autocars
EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	**EURO 1 et avant** Jusqu'au 30 septembre 1997	**EURO I, II et avant** Jusqu'au 30 septembre 2001

- **Déploiement de l'offre TER cadencée avec haltes :** une étude partenariale en cours

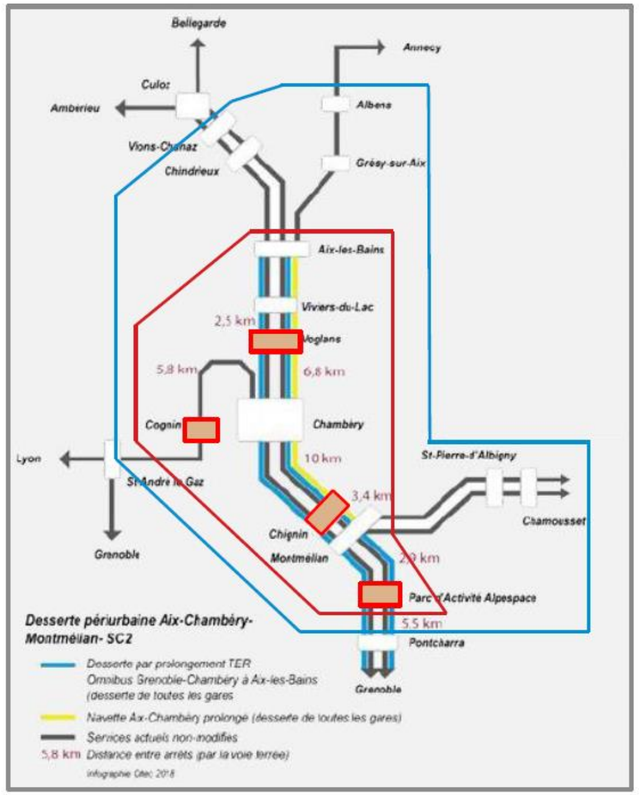

Nouvelle halte
Périmètre objectif 4 TER / h
Périmètre Métropole Savoie connecté au service TER chambérien

Etat des lieux 2024 – estimation provisoire

▷ **INVESTISSEMENT : projection du réalisé 2024**

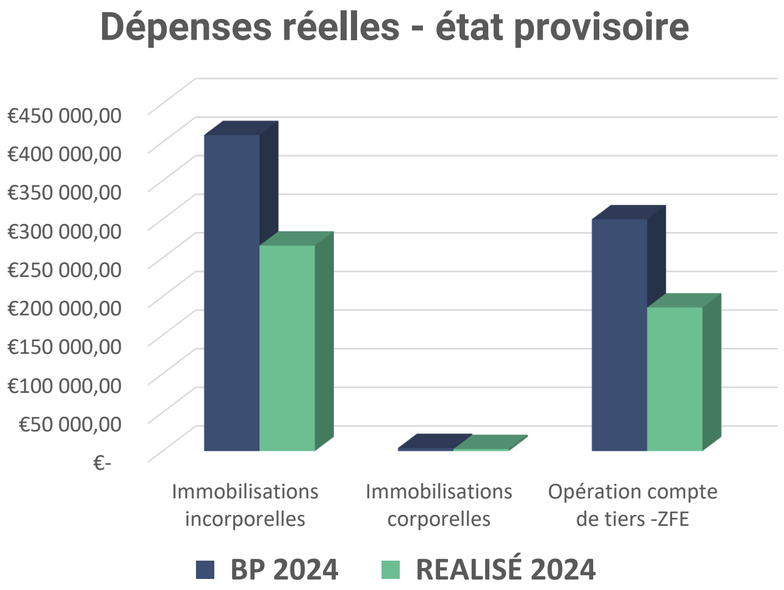

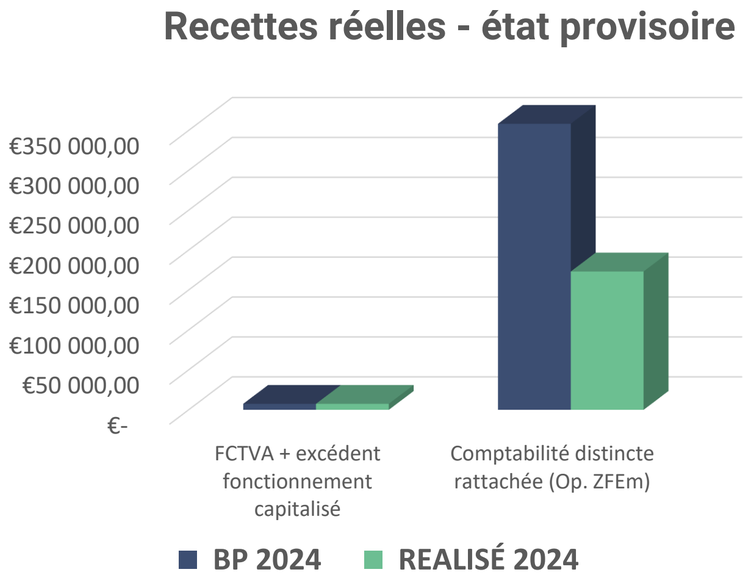

▷ **68% des dépenses d'études réalisées,** une nette augmentation par rapport aux années précédentes

- Accélération des travaux AMI ZAN
- Avancement de l'étude d'exploitation ferroviaire TER cadencé
- Engagement de l'étude prospective Soutenabilités et de la révision du DAACL

Etat des lieux – estimation provisoire

▷ FONCTIONNEMENT : projection du réalisé 2024

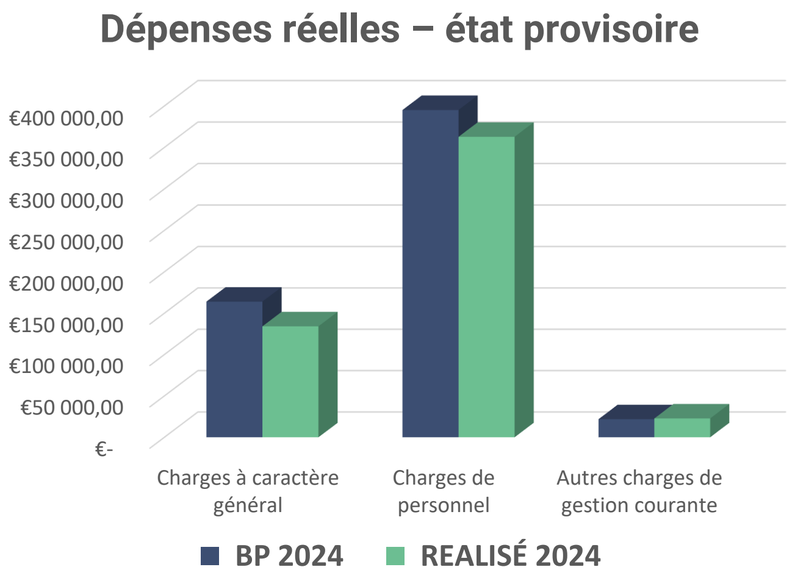

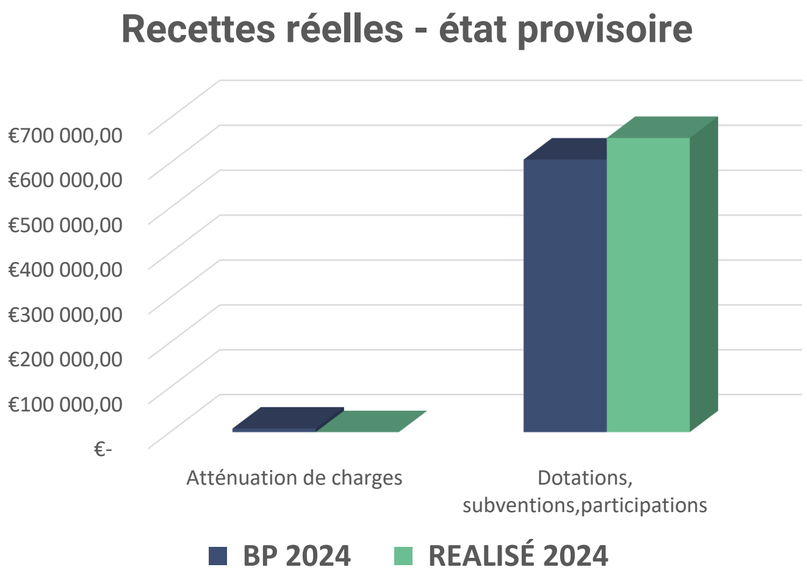

- **Charges à caractère général :** une gestion économe
- **Charges de personnel** :
  - Un renfort en urbanisme et gestion des instances
  - Arrivée du 6ème poste à compter de décembre 2024 (au lieu d'octobre)
  - Un stagiaire non éligible à l'octroi de l'indemnité
  - La poursuite d'un congé parental à 80%

Participation 2025

- **Une hausse de la cotisation en deux temps**
  - 2,08 €/hab en 2024, soit 564 476 €
  - 2,26 €/hab en 2025
- **Part fixe :** 619 183 €

	Pop DGF 2024	Part pop %	cotisation 2025 - 2,26/hab
Grand Lac	85 626	31,25%	193 514,76
Grand Chambéry	148 435	54,18%	335 463,10
Cœur de Savoie	39 914	14,57%	90 205,64
TOTAL	**273 975**	**100%**	**619 183,50**

- **Part variable :** 36 550 €
  - Objectif : faire face au poids de la dotation aux amortissements

	Pop DGF 2024	Part pop %	Part variable 2025
Grand Lac	85 626	31,25%	11 423,20
Grand Chambéry	148 435	54,18%	19 802,42
Cœur de Savoie	39 914	14,57%	5 324,85
TOTAL	**273 975**	**100%**	**36 550,46**

Rappel décision CS 18/03/2023 – part variable

= dotation aux amortissements BP 2025

– dotation aux amortissements prise en compte dans la part fixe (moyenne 2017-2022)

+ reprise de subv. 2025

+ études (617)

+ charges exceptionnelles (67)

+ provision (68)

Actualisation de la programmation pluriannuelle 2023-2026

en €TTC	2023	2024	2025	2026
Observatoire du SCoT	10 000	15 000	5 000	3 000
Evaluation du SCoT			10 000	5 000
Outil OcS-MS	0	25 000	5 000	5 000
Anticiper le ZAN	22 000	97 974	72 644	15 000
Enjeu transition énergétique	21 180	15 000	15 000	0
Mobilité - Etude TER cadencé (part MS + AMO)	6 360	45 055	27 713	
Révision du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique		10 000	57 000	40 000
Déclinaison du Schéma Régional des Carrières	0	0	7 500	0
Graphisme, communication, pédagogie, publication	12 000	10 000	7 500	5 000
Etude sur la soutenabilité du territoire à partir de scénarios	0	37 550	122 000	110 000
Appui juridique procédures SCoT	5 000	15 000	10 000	8 000
total Investissement	**76 540**	**270 579**	**339 357**	**191 000**

en €TTC	2023	2024	2025	2026
Inventaire ZAE	5 000			
Mobilité - Enquête mobilité EMC²	116 950	22 000		
Appui juridique fonctionnement SM	10 000	10 000	10 000	10 000
Graphisme, communication, pédagogie, publication	10 000	10 000	10 000	10 000
total Fonctionnement	**141 950**	**42 000**	**20 000**	**20 000**

TOTAL hors ZFEm	**218 490**	**312 579**	**359 357**	**211 000**
ZFEm opération compte de tiers	**59 000**	**216 831**	**307 485**	**0**
TOTAL GLOBAL	**277 490**	**529 410**	**666 842**	**211 000**

Prospective financière estimée

- En première approche, **une situation équilibrée 2025-2028**, sous l'action combinée de la nouvelle cotisation, une gestion économe des dépenses à caractère générale, l'acquisition immobilière projetée

LIBELLES	2024	2025	2026	2027	2028
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	789 912	1 028 254	783 196	769 631	765 639
DONT COTISATION PART FIXE	564 477	613 326	616 392	618 474	622 572
DONT COTISATION PART VARIABLE	12 687	33 776	42 805	59 604	50 048
DONT COTISATION TOTALE	577 164	647 102	659 197	678 078	672 620
DONT AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	8 861	8 861	21 561	21 561	21 561
DONT REPRISE EXCEDENTS ANTERIEURS	88 443	157 654	102 439	68 992	71 458
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	632 258	925 815	714 205	698 173	697 252
DONT AMORTISSEMENTS DES BIENS	112 511	134 763	153 718	170 517	160 961
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	157 654	102 439	68 992	71 458	68 386
RECETTES D'INVESTISSEMENT	525 523	1 429 350	239 998	222 242	212 959
DONT AMORTISSEMENTS DES BIENS	112 511	134 763	153 718	170 517	160 961
DONT REPRISE EXCEDENTS ANTERIEURS	232 282	25 151	46 378	1 330	23 635
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	500 372	1 382 972	238 667	198 607	109 581
DONT AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	8 861	8 861	21 561	21 561	21 561
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	25 151	46 378	1 330	23 635	103 378
RESULTAT FINAL	182 806	148 817	70 322	95 093	171 764

AGATE AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES

Débat d'Orientation Budgétaire

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalablement à l'élaboration du budget 2025.

VIE SYNDICALE

Ressources humaines

Concordance moyens humains / plan de charge

- **Une charge de travail 2025 évaluée à environ 7 ETP**
- **Une équipe de 5,5 ETP environ en 2025**
  - Congé parental 80%
  - Congé maternité à venir
  - Fin de l’emploi non permanent
- **Proposition : maintenir le renfort « aménagement du territoire » pour assurer le plan de charge jusqu’à la fin du mandat**
  - Création d’un emploi permanent pour 2 ans

Ressources humaines

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- **CREER** un emploi permanent relevant du grade d'attaché territorial pour effectuer les missions transversales aménagement du territoire susmentionnées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, à recruter un agent contractuel pour l'emploi de chargé de mission aménagement du territoire pour une durée de 2 ans renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir en l'absence de candidature remplissant les exigences du poste ;
- **DIRE** que le candidat devra justifier d'un niveau d'études Bac + 5 années supérieures dans le domaine droit de l'urbanisme – droit public ;
- **FIXER** le niveau de rémunération par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire applicable à cet emploi ;
- **PRECISER** que les crédits nécessaires à la dépense correspondante sont inscrits au budget.

URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Enjeu Zéro Artificialisation Nette – définition de la trajectoire adaptée au territoire de Métropole Savoie

Rappel des attentes de réduction de la consommation foncière

2021 ⟷ 2031

1ère étape trajectoire C&R : lutte contre étalement urbain et gestion économe de l'espace

Une consommation estimée de **720 ha** sur Métropole Savoie pour la période 2011-2021

Réduction de 50% de la consommation d'ENAF par rapport à 2011-2021

→ **-54,5% avec les PENE (projet d'envergure nationale ou européenne)**

≈ **330 ha** de consommation possible pour la période 2021-2031

→ **Territorialisation à opérer**

Rappel du cadre de travail retenu (Comité syndical du 14/12/2024)

- **Déclinaison appuyée sur le projet du SCoT approuvé le 8 février 2020 :**
  - Développement à 2040 (besoin en logement)
  - Déclinaison selon l'armature territoriale
  - Besoin foncier répartit à **88% pour le tissu mixte** (habitat, équipement, commerces, activités économiques) et **12% pour le développement des parcs d'activités économiques** qui constituent des pôles préférentiels identifiés dans le SCoT

- **Mutualisation des parcs d'activités économiques identifiés comme pôles préférentiels économiques du SCoT** (conformément à la délibération du comité syndical du 25 juin 2022).

- **Mutualisation des projets d'équipements structurants relatifs à l'armature mobilité du SCoT.**

- **Actionner les différents leviers en faveur de la sobriété foncière :**
  - densification de l'enveloppe urbanisée,
  - formes urbaines,
  - densité de logements.

- **Définition de principes d'aménagements qualitatifs** en réponse aux enjeux de fonctionnalité des sols.

S'appuyer sur le projet du SCoT en vigueur

- **Une protection des espaces renforcée**
  - 88% des espaces agricoles et 92% des espaces naturels sont protégés
- **Un développement structuré sur la complémentarité du territoire**
  - Une armature territoriale en 5 niveaux, support du développement attendu en termes d'habitat, de développement économique, de déplacement, d'équipements et d'infrastructures.
  - Développement prioritaire dans l'axe métropolitain desservi par une offre de transport en collectifs.
- **L'économie des ressources**
  - Objectifs de densité de logements différenciés.
  - Priorisation de la production de logements et d'emplois en densification / renouvellement urbain / réhabilitation.

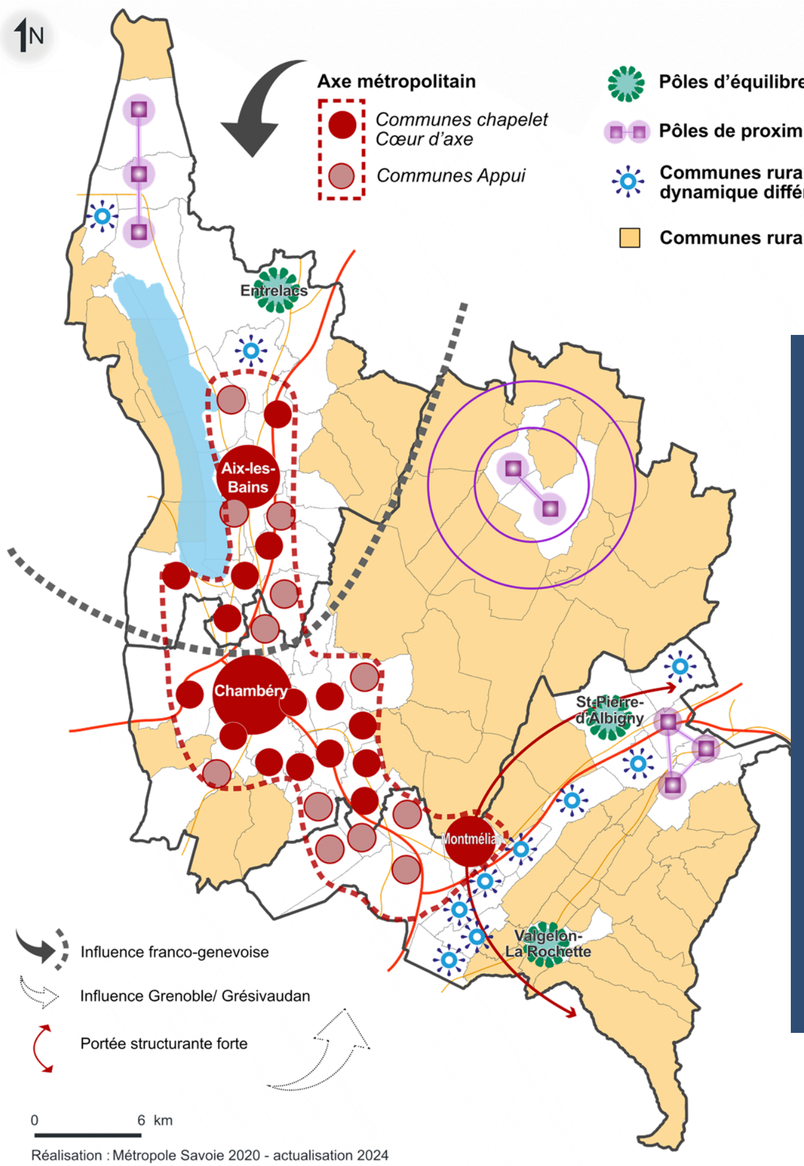

Traduction du projet de développement en besoin foncier :

- **88% de foncier pour le tissu mixte** (habitat/équipement/éco)
- **12% de foncier pour l'activité au sein des pôles préférentiels économiques du SCoT**

Une territorialisation à opérer

Rappel Climat Résilience -54,5% : ≈ 330 ha pour 2021-2031

88% pour le tissu mixte
(habitat/équipement/éco)

≈ **290 ha** pour 2021-2031

12% pour l'activité au sein des pôles préférentiels économiques

≈ **40 ha** pour 2021-2031

Trajectoire passée et SCoT en vigueur

Consommation mixte à dominante habitat

	2011 - 2021			Évolution par rapport à 2001-2011			SCoT pour 2021-2031	
	Consommation foncière estimée	Nouveaux logements	M²/ nouveau logement	Consommation foncière	Nouveaux logements	M²/ nouveau logement	Besoin foncier	Nouveaux logements
Cœur d'axe 18 communes	193 ha	15 462 lgt	125 m²/lgt	-32%	+28%	-47%	208 ha	16 605 lgt
Communes appui 12 communes	83 ha	1 620 lgt	514 m²/lgt	-34%	-20%	-17%	40 ha	2 385 lgt
Pôles d'équilibre 3 communes	40 ha	730 lgt	546 m²/lgt	-42%	-42%	0%	72 ha	1 501 lgt
Pôles de proximité 8 communes	18 ha	294 lgt	605 m²/lgt	-63%	-58%	-16%	47 ha	819 lgt
Communes rurales à dynamique diff. 10 communes	38 ha	617 lgt	623 m²/lgt	-29%	-23%	-8%	41 ha	669 lgt
Communes rurales 56 communes	93 ha	1 693 lgt	552 m²/lgt	-41%	-26%	-20%	101 ha	1 444 lgt
Métropole Savoie	466 ha	20 416 lgt	228 m²/lgt	-37%	+7%	-41%	509 ha	23 423 lgt

Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

*≈ **330 ha** de consommation possible pour la période 2021-2031*

Développement attendu selon l'armature : **besoins en logements** (SCoT en vigueur)

509 ha à 2031 / enveloppe de **290 ha au titre de Climat Résilience**

A. Part de densification / renouvellement urbain / réhabilitation – logt vacant

Augmentation du volume de logements à produire dans le tissu existant

B. Compacité des formes urbaines

Evolution de la répartition des typologies d'habitat (individuel / intermédiaire / collectif)

C. Densité de logements

Evolution du nombre de logements/ha

Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

A. Densification dans l'enveloppe urbaine existante

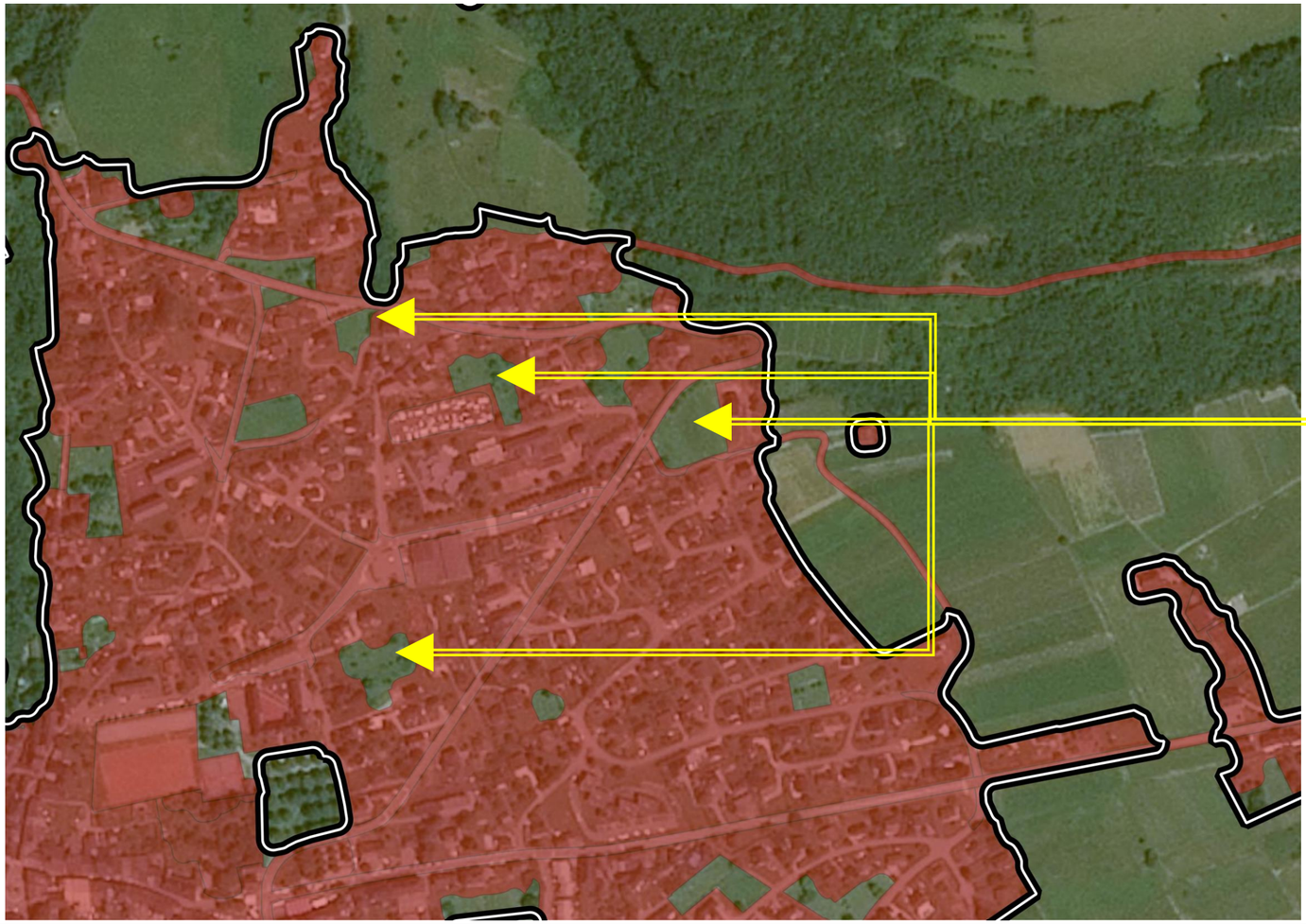

Exemple pour illustration

- **Mobiliser le foncier non bâti**

Enveloppe urbaine existante

Espace artificialisé

Potentiel de densification (généralement en zone U)

- **Mobiliser les secteurs en renouvellement urbain, les friches**
- **Réhabiliter les constructions existantes, agir sur la vacance**

Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

B. Compacité des formes urbaines

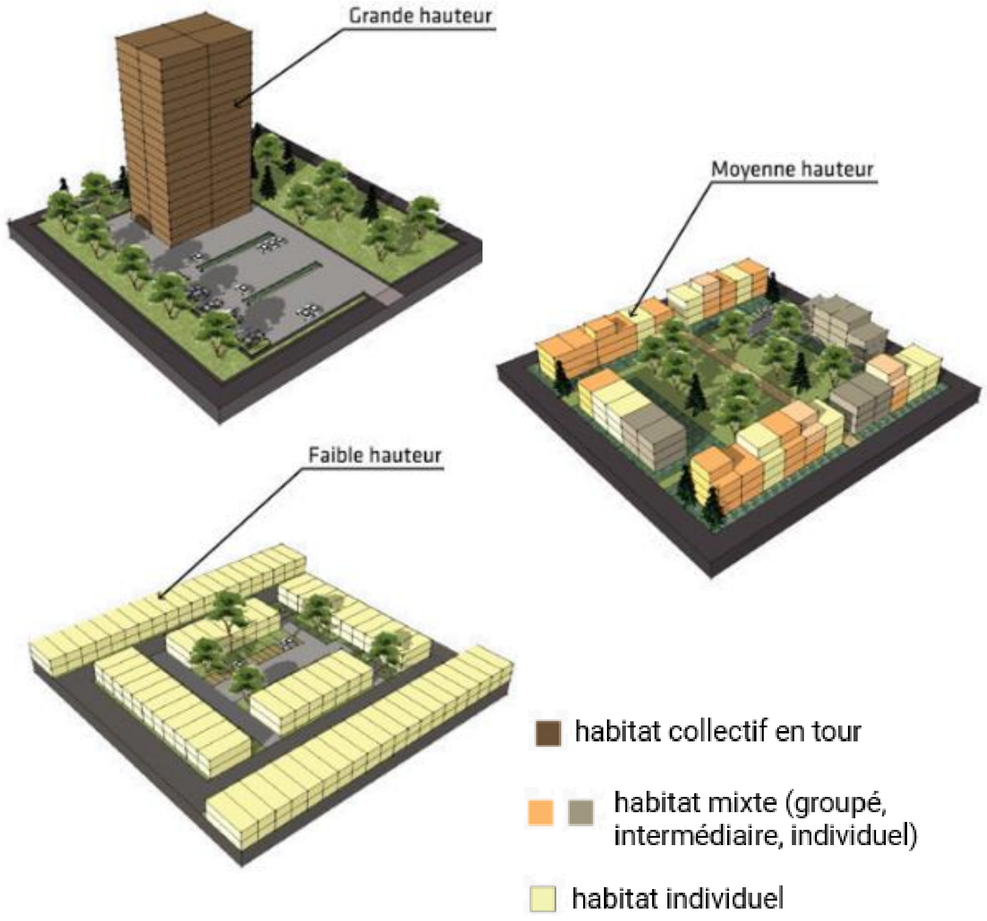

▷ **Approche de la typologie des logements construits entre 2013 et 2022**

	Logements construits (source : Sitadel 2013-2022)		
	Indiv.	groupé	coll
Pôles d'équilibres	72%	9%	20%
Pôles de proximité	78%	22%	-
Communes rurales à dynamiques différenciées	64%	19%	17%
Communes rurales	69%	13%	18%
Cœur d'axe	10%	8%	82%
Communes appui	41%	20%	39%

Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

C. Densité de logement / ha

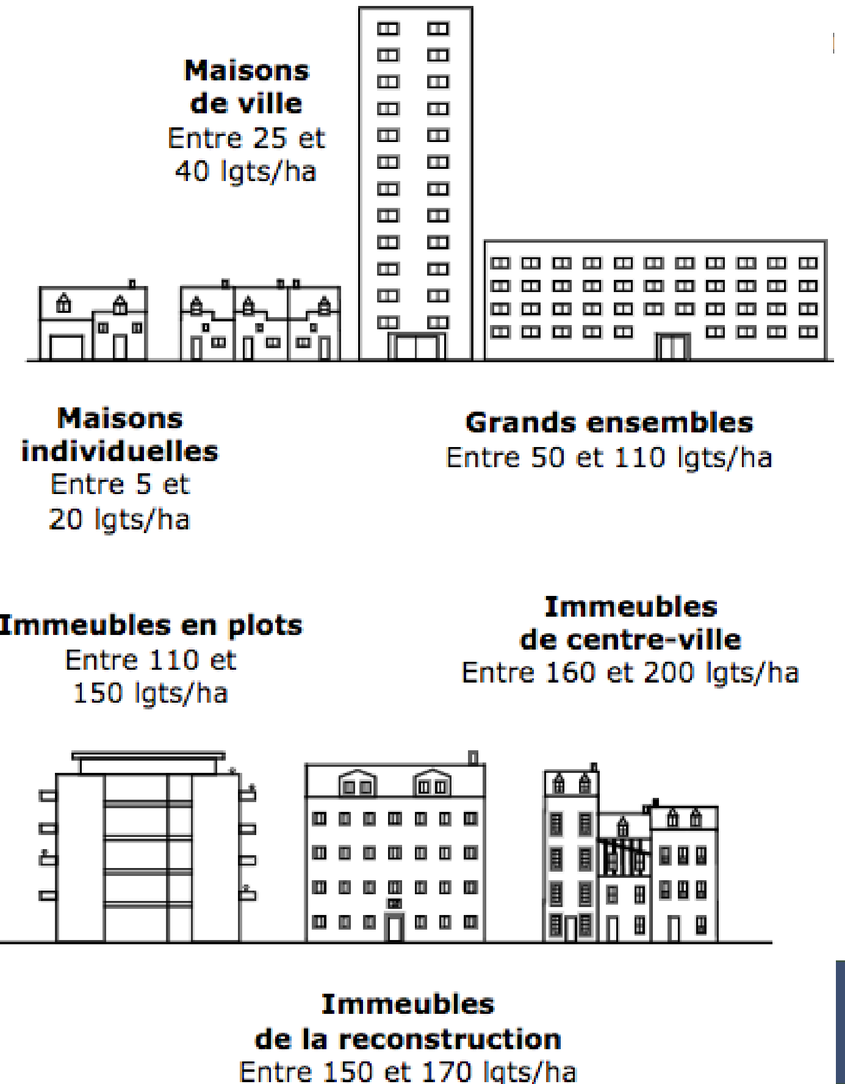

▷ **Approche de la densité des opérations de logements construites entre 2018 et 2024**

	Densité moy. 2018-2024 (source : Sitadel)		
	groupé	coll	moyenne
Pôles d'équilibres	9 lgt/ha	61 lgt/ha	31 lgt/ha
Pôles de proximité	12 lgt/ha	-	12 lgt/ha
Communes rurales à dynamiques différenciées	14 lgt/ha	42 lgt/ha	25 lgt/ha
Communes rurales	15 lgt/ha	41 lgt/ha	28 lgt/ha
Cœur d'axe	21 lgt/ha	77 lgt/ha	62 lgt/ha
Communes appui	16 lgt/ha	55 lgt/ha	37 lgt/ha

Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

Rappel du SCoT en vigueur : besoins en logements / besoins en foncier

	Répartition par **typologie d'habitat**				Besoin foncier en extension
	indiv (12lgt/ha) C	groupé/inter (20lgt/ha)	coll (40lgt/ha)		pour 2021-2031
Pôles d'équilibres	**20%**	**45%**	**35%**	A	**72 ha**
Pôles de proximité	**40%**	**35%**	**25%**	Pas de % en densification / renouvellement urbain imposé par le SCoT	**47 ha**
Communes rurales à dynamiques différenciées	**50%** B	**30%**	**20%**		**41 ha**
Communes rurales	**60%**	**40%**	**-**		**101 ha**
Cœur d'axe	C **40** lgt/ha			**50%** en densification / renouvellement urbain	**208 ha**
Communes appui	**30** lgt/ha				**40 ha**

509 ha

Scénarios de sobriété foncière pour répondre aux objectifs ZAN

SCoT en vigueur

509 ha pour 2021-2031

Scénario tendanciel -16% de réduction / SCoT en vigueur

Prise en compte pour chaque niveau d'armature :

- répartition des typologies d'habitat (individuel, groupé, collectif) constatée sur les opérations réalisées entre 2013 et 2022,
- densités moyennes/hectare par typologie relevées sur la période 2018-2024

Scénario 1 -43% de réduction / SCoT en vigueur

Un axe métropolitain engagé

Hors axe :

- évolution de la répartition des formes urbaines,
- ajout de la densification,
- intervention limitée à la densification pour les communes rurales.

Dans l'axe :

- augmentation des densités et de la densification.

Scénario 2 -45% de réduction / SCoT en vigueur

Le confortement du rôle des Pôles

Hors axe :

- augmentation de la densification dans les pôles,
- baisse des parts d'individuel dans les communes rurales (yc à dynamique différenciée).

Dans l'axe :

- augmentation de la densité plus mesurée.

Scénario 3 -44% de réduction / SCoT en vigueur

Un effort répartit et adapté par niveau d'armature

Hors axe :

- action sur les 3 leviers dans les pôles et sur 2 leviers dans le rural.

Dans l'axe :

- maintien objectif de densification du SCoT en communes « appui », avec hausse plus mesurée de la densité
- augmentation de la densité et de la densification dans le Cœur d'axe.

Scénarios de sobriété foncière pour répondre aux objectifs ZAN

Pôles d'équilibres

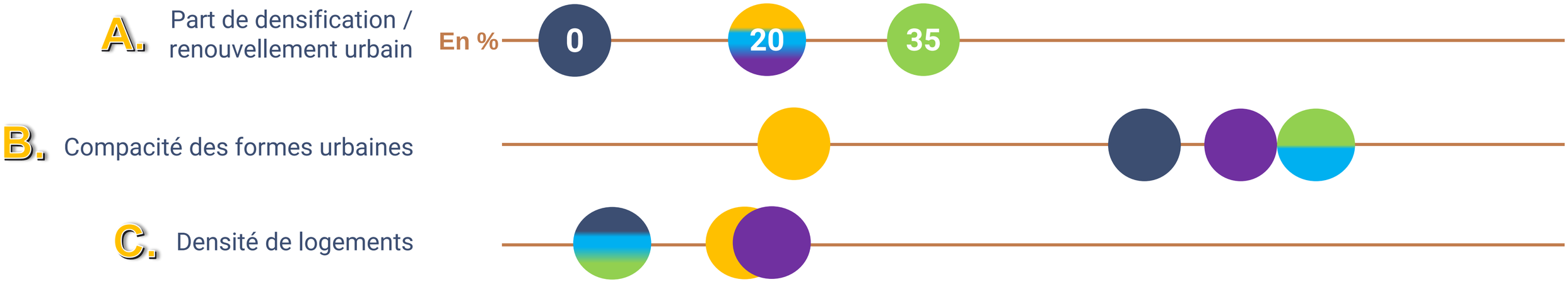

SCoT en vigueur	Scénario tendanciel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
72 ha pour 2021-2031	**88 ha** pour 2021-2031	**48 ha** pour 2021-2031	**39 ha** pour 2021-2031	**42 ha** pour 2021-2031

Scénarios de sobriété foncière pour répondre aux objectifs ZAN

Pôles de proximité

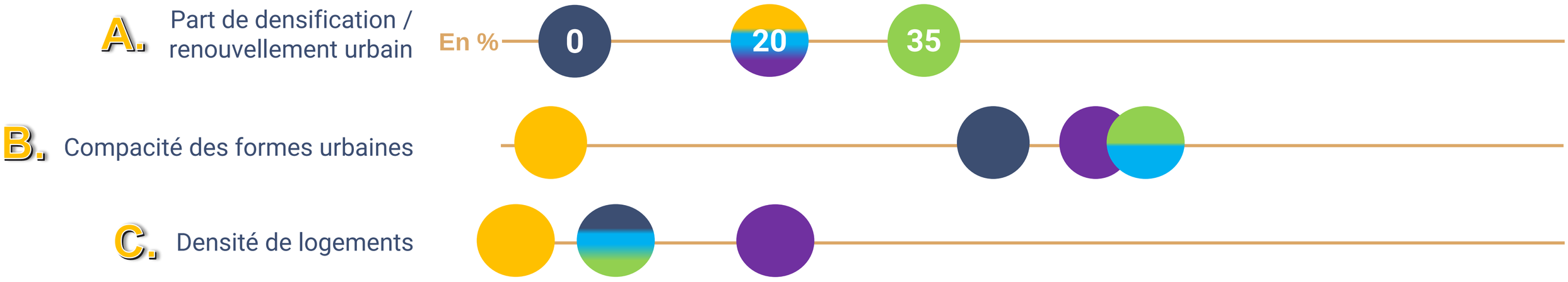

SCoT en vigueur	Scénario tendanciel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
47 ha pour 2021-2031	57 ha pour 2021-2031	31 ha pour 2021-2031	26 ha pour 2021-2031	28 ha pour 2021-2031

Scénarios de sobriété foncière pour répondre aux objectifs ZAN

Communes rurales à dynamique différenciée

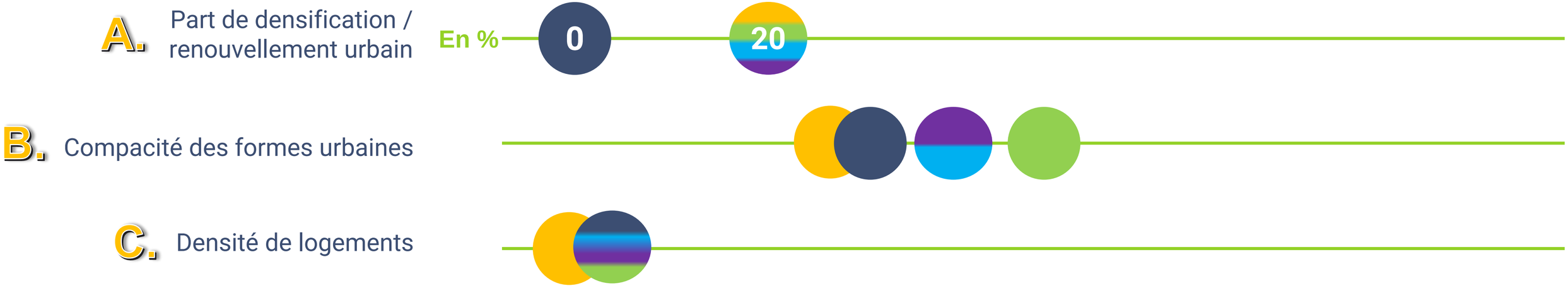

SCoT en vigueur	Scénario tendanciel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
41 ha pour 2021-2031	**38 ha** pour 2021-2031	**31 ha** pour 2021-2031	**29 ha** pour 2021-2031	**31 ha** pour 2021-2031

Scénarios de sobriété foncière pour répondre aux objectifs ZAN

Communes rurales

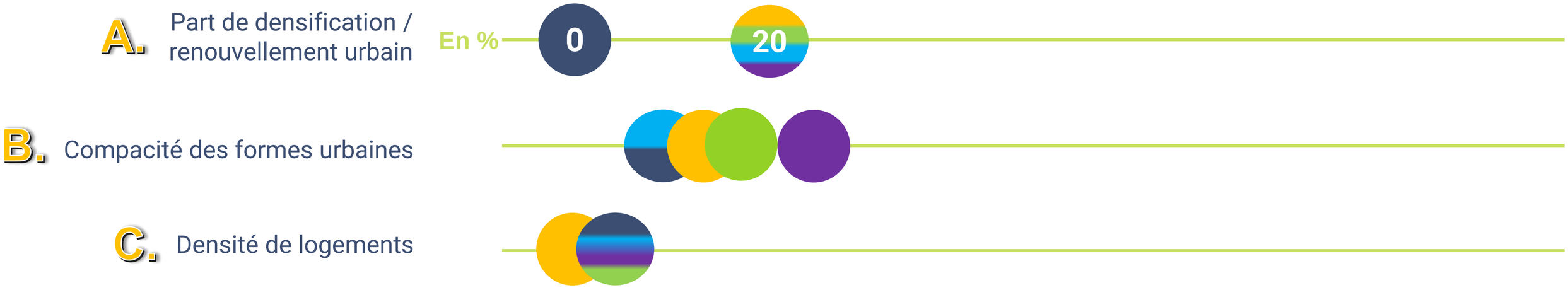

SCoT en vigueur	Scénario tendanciel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
101 ha pour 2021-2031	**82 ha** pour 2021-2031	**81 ha** pour 2021-2031	**77 ha** pour 2021-2031	**70 ha** pour 2021-2031

Scénarios de sobriété foncière pour répondre aux objectifs ZAN

Cœur d'axe

A. Part de densification / renouvellement urbain

En % — 50 — 70

C. Densité de logements

En lgt/ha — 40 — 55 — 60 — 62

SCoT en vigueur	Scénario tendanciel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
208 ha pour 2021-2031	**134 ha** pour 2021-2031	**83 ha** pour 2021-2031	**91 ha** pour 2021-2031	**83 ha** pour 2021-2031

Scénarios de sobriété foncière pour répondre aux objectifs ZAN

Communes appui

A. Part de densification / renouvellement urbain

En % — 50 — 70

C. Densité de logements

En lgt/ha — 30 — 37 — 40 — 50

SCoT en vigueur	Scénario tendanciel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
40 ha pour 2021-2031	**32 ha** pour 2021-2031	**14 ha** pour 2021-2031	**18 ha** pour 2021-2031	**30 ha** pour 2021-2031

Synthèse des scénarios de sobriété foncière

SCoT en vigueur	Scénario tendanciel -16% / SCoT en vigueur	Scénario 1 -43% / SCoT en vigueur	Scénario 2 -45% / SCoT en vigueur	Scénario 3 -44% / SCoT en vigueur

A. Part de densification / renouvellement urbain / réhabilitation – logt vacant

		SCoT en vigueur	Scénario tendanciel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Pôles d'équilibres	En %	0	20	35		
Pôles de proximité	En %	0	20	35		
Communes rurales à dynamiques diff.	En %	0	20			
Communes rurales	En %	0	20			
Cœur d'axe	En %			50	70	
Commune appui	En %			50	70	

Synthèse des scénarios de sobriété foncière

SCoT en vigueur

Scénario tendanciel
-16% / SCoT en vigueur

Scénario 1
-43% / SCoT en vigueur

Scénario 2
-45% / SCoT en vigueur

Scénario 3
-44% / SCoT en vigueur

B. Compacité des formes urbaines

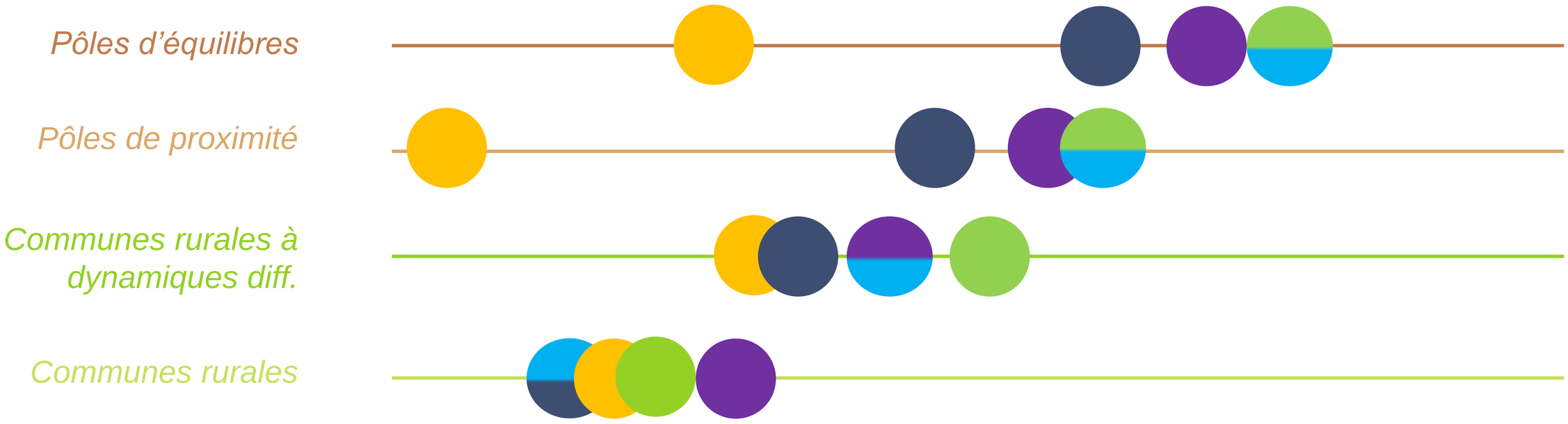

Synthèse des scénarios de sobriété foncière

SCoT en vigueur

Scénario tendanciel
-16% / SCoT en vigueur

Scénario 1
-43% / SCoT en vigueur

Scénario 2
-45% / SCoT en vigueur

Scénario 3
-44% / SCoT en vigueur

C. Densité de logements

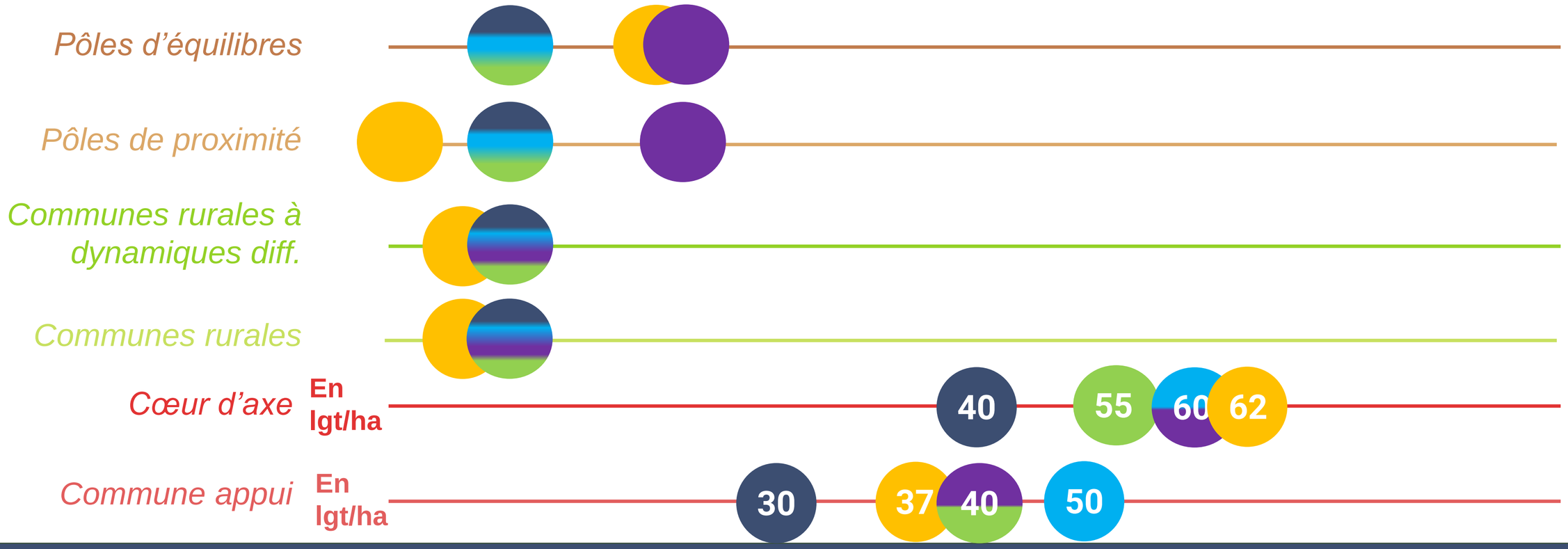

Synthèse des scénarios de sobriété foncière

Besoin foncier en extension : pour 2021-2031

	SCoT en vigueur		Scénario tendanciel -16% / SCoT en vigueur	Scénario 1 -43% / SCoT en vigueur	Scénario 2 -45% / SCoT en vigueur	Scénario 3 -44% / SCoT en vigueur
Pôles d'équilibres	1 501 lgt	72 ha	88 ha	48 ha	39 ha	42 ha
Pôles de proximité	819 lgt	47 ha	55 ha	31 ha	26 ha	28 ha
Communes rurales à dynamiques différenciées	669 lgt	41 ha	38 ha	31 ha	29 ha	31 ha
Communes rurales	1 444 lgt	101 ha	82 ha	81 ha	77 ha	70 ha
Cœur d'axe	16 605 lgt	208 ha	134 ha	83 ha	91 ha	83 ha
Communes appui	2 385 lgt	40 ha	32 ha	14 ha	18 ha	30 ha
Métropole Savoie	23 423 lgt	509 ha	428 ha	288 ha	279 ha	284 ha

Efforts de réduction de la consommation foncière

Par rapport au SCoT en vigueur	Scénario tendanciel	Scénario 1 Un axe métropolitain engagé	Scénario 2 Le confortement du rôle des Pôles	Scénario 3 Un effort répartit et adapté par niveau d'armature
Pôles d'équilibres	22 %	-34 %	-46 %	-41 %
Pôles de proximité	17 %	-33 %	-45 %	-41 %
Communes rurales à dynamiques différenciées	-8 %	-24 %	-29 %	-24 %
Communes rurales	-19 %	-20 %	-24 %	-30 %
Cœur d'axe	-35 %	-60 %	-56 %	-60 %
Communes appui	-51 %	-64 %	-55 %	-25 %
Métropole Savoie	-16 %	-43 %	-45 %	-44 %

Efforts de réduction de la consommation foncière

Par rapport à la consommation foncière mixte/habitat de 2011-2021	Scénario tendanciel	Scénario 1 Un axe métropolitain engagé	Scénario 2 Le confortement du rôle des Pôles	Scénario 3 Un effort répartit et adapté par niveau d'armature
Pôles d'équilibres	120 %	19 %	-3 %	6 %
Pôles de proximité	203 %	74 %	42 %	53 %
Communes rurales à dynamiques différenciées	0 %	-18 %	-23 %	-18 %
Communes rurales	-12 %	-13 %	-17 %	-24 %
Cœur d'axe	-31 %	-57 %	-53 %	-57 %
Communes appui	-61 %	-83 %	-78 %	-64 %
Métropole Savoie	-8 %	-38 %	-40 %	-39 %

Synthèse des scénarios de sobriété foncière

Rappel SCoT en vigueur : 509 ha

Rappel Climat Résilience -54,5% ≈ 330 ha pour 2021-2031	Scénario tendanciel -16% de réduction / SCoT en vigueur	Scénario 1 -43% de réduction / SCoT en vigueur	Scénario 2 -45% de réduction / SCoT en vigueur	Scénario 3 -44% de réduction / SCoT en vigueur
88% pour le tissu mixte (habitat/équipement/éco) ≈ **290 ha** pour 2021-2031	**428 ha** à 2031 Manque 7,9 ha pour la garantie communale = **436 ha** **Un dépassement de 146 ha**	**288 ha** à 2031 Manque 8 ha pour la garantie communale = **296 ha** **90% pour le tissu mixte** **Soit > obj de 6 ha**	**279 ha** à 2031 Manque 8,6 ha pour la garantie communale = **288 ha** **87% pour le tissu mixte** **Soit une marge de 2 ha**	**284 ha** à 2031 Manque 9,8 ha pour la garantie communale = **294 ha** **89% pour le tissu mixte** **Soit > obj de 4 ha**
12% pour l'activité au sein des PAE-PPE ≈ **40 ha** pour 2021-2031	≈ **40 ha** à 2031 - PPE **Obj. ZAN non atteint**	≈ **40 ha** à 2031 - PPE **Un déficit de 6 ha**	≈ **40 ha** à 2031 - PPE **Obj. ZAN atteint**	≈ **40 ha** à 2031 - PPE **Obj. ZAN quasi atteint**

Utiliser la marge rendue possible par la circulaire ?

Rappel Climat Résilience -54,5% : ≈ 330 ha pour 2021-2031

88% pour le tissu mixte
(habitat/équipement/éco)

≈ **290 ha** pour 2021-2031

12% pour l'activité au sein des PAE - pôles préférentiels économiques

≈ **40 ha** pour 2021-2031

Marge de 20% - circulaire de l'Etat : + 66 ha ≈
Absorber les équipements mobilité mutualisés
Desserrer les efforts ?

URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Modification simplifiée n°2 du SCoT

Calendrier

JANV 2025 – FEV – MARS – AVR – MAI – JUIN – JUILL

Arrêté
→ engagement de la procédure de modification simplifiée n°2

Délibération
→ engagement d'une évaluation environnementale

Délibération
→ définition des modalités de concertation

Délibérations
→ bilan de la concertation
→ arrêt du projet
→ définitions des modalités de mise à disposition du public

Notification du projet au PPA / Préfet / MRAe

Passation du marché évaluation environnementale

Rédaction de la notice et réalisation de l'évaluation environnementale

AOUT – SEPT – OCT – NOV – DEC – JANV 2026

Délibérations
→ bilan de la mise à disposition du public
→ approbation de la modification simplifiée n°2 du SCoT

Mise à disposition du public

Adaptation du projet

Contexte de la modification simplifiée n°2 du SCOT

- 50 %

▷ Traduire les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) en application de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021

- L'article 194 de la loi « Climat et Résilience » prévoit que si le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) n'a pas été modifié ou révisé dans les délais prévus pour intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience, le SCoT engage l'intégration d'un objectif, pour les dix années suivant la promulgation de la présente loi, de réduction de moitié de la consommation d'ENAF par rapport à la consommation réelle observée sur les dix années précédentes

- 54,5 %

▷ Intégrer les projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) d'intérêt général majeur dans la définition de la trajectoire ZAN

- La loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux - complétée par l'arrêté du 31 mai 2024 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des PENE - conduit à une trajectoire de sobriété foncière de 54,5% pour tenir compte des projets d'envergure nationale et européenne (PENE)

Motifs conduisant à la réalisation d'une évaluation environnementale

- **Une réduction de 54,5% de la consommation d'ENAF à opérer pour la période 2021-2031**

- **Limitation des effets causés par l'anthropisation des sols**
  - Perte d'absorption de CO2, accentuation des îlots de chaleur urbains
  - Diminution des surfaces agricoles
  - Augmentation du ruissellement et des risques d'érosion conduisant à l'amplification des risques d'inondation
  - Disparition des habitats naturels et rupture des continuités écologiques
  - Contamination par des métaux lourds et pollution de l'air

- **La déclinaison de la trajectoire ZAN impactera l'écriture de plusieurs parties du DOO**
  - Les objectifs de maîtrise de l'étalement urbain et d'amélioration de la qualité urbaine (chapitre 3.1)
  - L'organisation des développements futurs en matière de consommation d'espaces (chapitre 2.1)
  - La stratégie de développement économique à l'échelle de Métropole Savoie (chapitre 4.1)

Réalisation d'une évaluation environnementale

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- **SOUMETTRE** la procédure de modification simplifiée n°2 du SCoT Métropole Savoie à évaluation environnementale ;
- **AUTORISER** le Président à prendre tout acte pour la réalisation et le déroulement de l'évaluation environnementale.

INFORMATIONS DIVERSES

METROPOLE
SAVOIE
INVITATION
Séminaire
Les chemins des soutenabilités
Lundi 17 février 2025
Complexe Noël Mercier – Salle Terre Nue
271 Rue du Pré Fontaine – 73420 VOGLANS

Étude soutenabilités

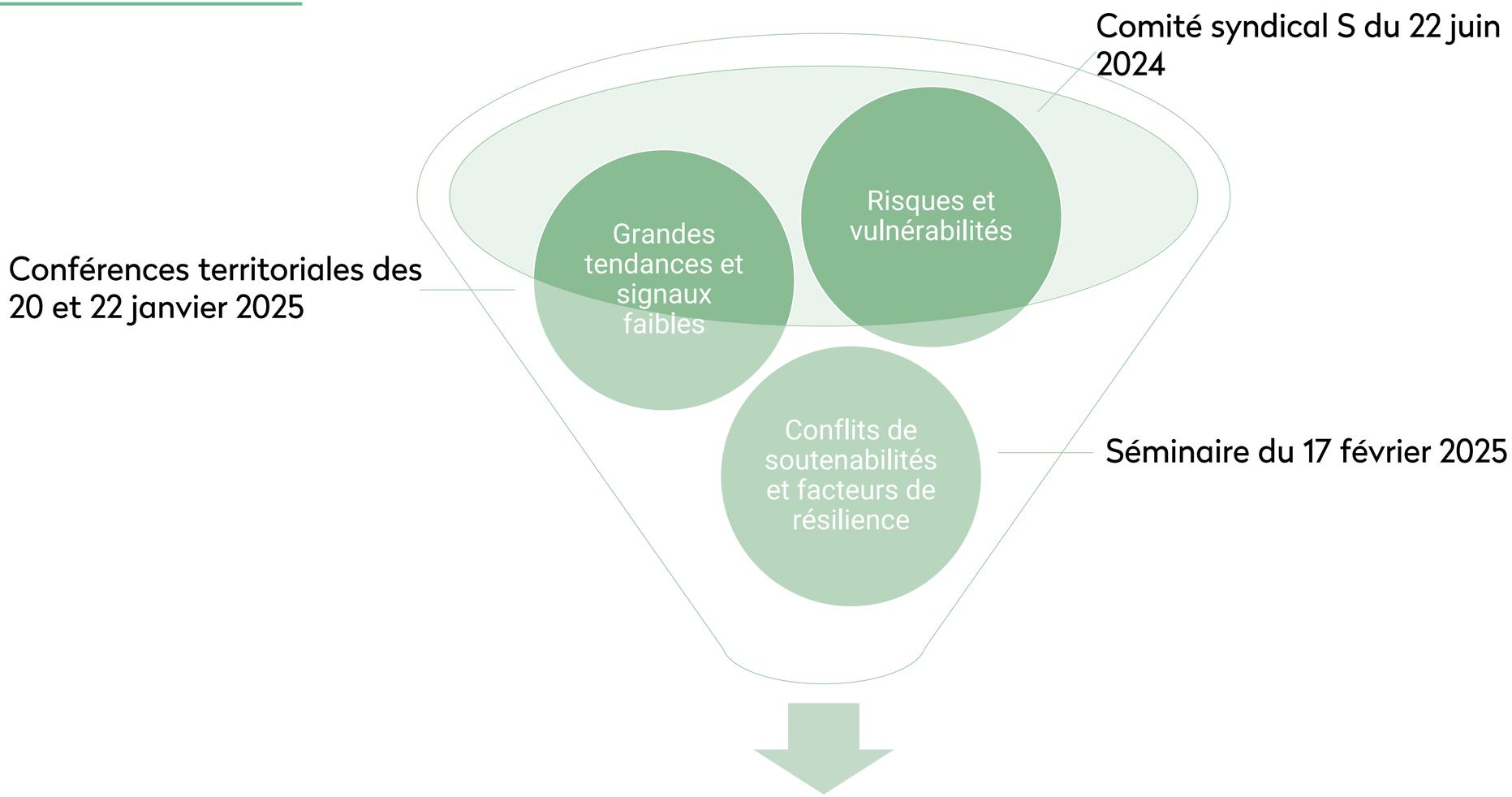

Diagnostic prospectif

Étude soutenabilités

Partager – dialoguer autour d'enjeux du territoire

Repérer les conflits de soutenabilités…

Développer les ENR

Préserver le cadre de vie